

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

186667

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

6513

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

MAZZOAN

ABDERAHMAN

Date de naissance :

Adresse :

06 66 26 96 79

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR J. ZAIM
Ophtalmologiste
Optimo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Casab - Casab
Tél : 0522 25 71 71 (LG) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091 44 01 86

Date de consultation : 04 / 11 / 2023

Nom et prénom du malade : ... Age: ...

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident précisez les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ...

Signature de l'adhérent(s) : ...

Le : ... / ... / ...

ACCUER
B
12 DEC. 2023
MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.13	Ch		300	<i>Dr J. ZAIN Ophthalmologist Clinique de Casablanca 32 Rue des Pétillons Casablanca - Casa 0522 25 11 11 (S.C) Fax : 0522 25 11 15 091140186</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AHMED RAYAN Dr. MALKI Noureddine Résidence Cité Essalaïd «Addera» GH 9 Immeuble 7 N°1 El Oulfa Fax: 05 22 69 83 34 - Casablanca	04/12/23	65,10

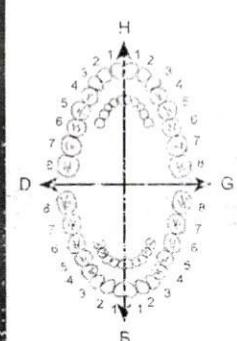
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

• VOLET ADHERENT

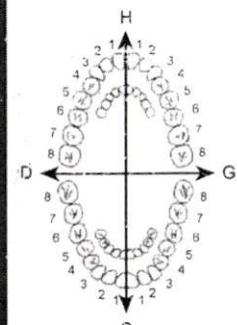
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



C.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
REVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca le : 04/11/23

BON DE REGLEMENT

Reçu de

M. Idrissi Yousra FAÏDH

La somme de : Trois cent Dhs
300.00Dhs

Pour : Consultation

Cachet et signature

Dr J. ZAIDI
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca
Tel : 0522 25 71 71 (5LG) - Fax : 0522 25 11 15
INPE : 091140186

Urgence 24/24

OPHTALMO CLINIQUE DE CASABLANCA



مصححة العيون للدلاير للبيضاوي

Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT230314145045

Casablanca le :

04 décembre 2023

IDRISSI ZAHIR Fatna

28.63

CHIBRO-CADRON

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours

36.50

CHIBROXINE collyre (norfloxacin) 0.3%

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours

65. No

Dr. F. ZAIDI
Ophtalmologiste
13, Rue des 2 spilleons de Casablanca
Tél. : 0522 23 11 11
INPE : 091140 186

Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma
RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 00207719900057

6 118001 070817

CHIBROXINE 0,3%

Colyre en solution. Flacon de 5ml - PPV : 36,50 DH
Distribué par les Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1 Bouskoura - 27182 - MAROC



CHIBRO-CADRON

Colyre - Flacon 5 ml - PPV : 28,60 DH



Distribué par les
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182
Bouskoura - MAROC

6 118001 071425